

Quant à créer aujourd'hui de tels ateliers, il n'en est pas question avec les fonds qui sont à disposition.

La situation générale des orphelins de guerre en Italie est donc mauvaise, elle devient tragique si l'on pense que les plans du Gouvernement prévoient une période variable de 3 à 5 ans, en admettant que tout aille pour le mieux, avant qu'il soit en mesure de remédier à la situation actuelle et à la rendre normale.

L'aide privée est rare. Cela s'explique, tant par le standard de vie très bas de la population italienne que par le désintéressement des classes plus aisées qui ne manifestent en général qu'une solidarité très limitée. Les appels du Gouvernement, de la presse et de la radio, ont en effet un résultat qui, s'il peut être considéré magnifique pris séparément cas par cas, est par contre absolument insuffisant pour améliorer la situation.

Le problème est grave tant à présent qu'en prévision de l'avenir où les enfants comprendront, encore plus clairement, l'indifférence de la société qui les entoure ; il sera alors trop tard pour y porter remède.

Bureau international du Travail. *Revue internationale du Travail*, Genève, Vol. LVIII, n° 2, août 1948. « Le reclassement des personnes déplacées dans l'Inde ».

La migration en masse forcée de plus de huit millions de personnes, accompagnée d'actes graves de violence entre Musulmans et non-Musulmans au sein des communautés, a été le problème le plus urgent qui se soit posé aux dominions de l'Inde et du Pakistan au moment même de leur naissance, le 15 août 1947. Cependant, bien qu'ils fussent à peine institués et mal préparés pour faire face à une crise d'une telle envergure, les Gouvernements des deux dominions créèrent rapidement des rouages efficaces pour l'évacuation, l'assistance et le reclassement des réfugiés.

L'article dont il s'agit, qui expose les mesures adoptées par le Gouvernement de l'Inde, a été rédigé, sauf indications contraires, d'après les renseignements contenus dans divers numéros des publications ci-après : Gouvernement de l'Inde : *Indian Information* ; Service des relations publiques du Haut Commissariat pour l'Inde à Londres : *India News* ; Service d'informations indiennes du Haut Commissariat de l'Inde pour le Canada : *Indiagram* ; *The Indu* (Madras) ; *The Amrita Bazar Patrika* (Calcutta) ; *The Hindustan Times* (Delhi). Et l'auteur de conclure comme suit :

Avec le transfert de plus de quatre millions de non-Musulmans du Pakistan de l'ouest vers le dominion de l'Inde, l'évacuation est presque terminée et on a fait beaucoup pour secourir les réfugiés. Le reclassement d'une humanité déracinée qui a beaucoup souffert

et beaucoup perdu, dans un pays surpeuplé et relativement peu industrialisé, et cela en une période de régression de la production, n'est pas une tâche aisée.

Des progrès considérables n'en ont pas moins été réalisés pendant les cinq premiers mois qui ont suivi le partage, en ce qui concerne la réinstallation des personnes déplacées appartenant à l'agriculture dans le Pendjab de l'est et le reclassement de la population urbaine. Beaucoup reste à accomplir et le problème du reclassement des personnes déplacées continuera à retenir l'attention des autorités compétentes. On espère que l'industrialisation rapide du pays et l'exécution de nombreux programmes de travaux publics faciliteront la tâche formidable du reclassement des réfugiés. Comme M. K. C. Neogy l'a déclaré au Parlement du dominion de l'Inde, le 12 mars 1948 « la réinstallation et le reclassement, sur une échelle satisfaisante, exigeaient la mise en valeur générale du pays et un règlement définitif préalable des droits de propriété des réfugiés sur les biens qu'ils avaient abandonnés dans leur région d'origine ». La *Revue internationale du Travail* publiera un article similaire sur les dispositions prises au Pakistan dès que les renseignements nécessaires seront disponibles.

Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge. — *Bulletin d'Information des Infirmières de la Croix-Rouge*, Genève, n° 16, mai-août 1948. « Infirmières réfugiées » par M^{lle} S. Haines, infirmière-chef à la Division de la Santé de la Commission préparatoire de l'Organisation internationale pour les Réfugiés.

Une des nombreuses fonctions de la Commission préparatoire de l'Organisation internationale pour les Réfugiés (CPOIR), écrit M^{lle} Haines, est de faciliter le rapatriement et le rétablissement des réfugiés.

Parmi les milliers de « personnes déplacées » qui ont dû s'enfuir de leur pays, il faut compter environ 800 infirmières professionnelles, 270 sages-femmes, 2000 infirmières non diplômées et 3500 aides-infirmières (ce dernier groupe est composé de jeunes filles ayant suivi un cours élémentaire de soins aux malades, de six semaines, sous les auspices de la Commission préparatoire de l'Organisation internationale pour les Réfugiés (CPOIR) ou de l'organisation qui l'a précédée, et qui sont jugées aptes à poursuivre des études d'infirmières.

La CPOIR s'efforce de replacer les réfugiés dans leur propre profession. Or, étant donné la carence d'infirmières qui règne dans le monde, le placement des infirmières n'a pas, jusqu'ici, rencontré de trop grandes difficultés.

Une commission spéciale, composée d'infirmières expérimentées ayant pris une part active au développement de leur profession